

Arch/SGG

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi N° 010 /PR/2009

**Portant Ratification de l'Ordonnance n° 004/PR/2009
du 14 Janvier 2009, portant ratification du Traité
relatif à la révision du Traité de L'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
(OHADA)**

Vu la Constitution ;

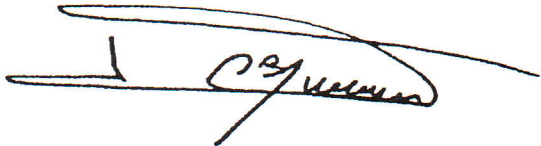
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 26 Mars 2009 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée l'Ordonnance N° 004/PR/2009 du 14 janvier 2009, portant ratification du Traité relatif à la révision du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République, et exécutée comme Loi de l'Etat. *N. Gov*

Fait à N'Djamena, le.....10...AVRIL...2009.....



IDRISS DEBY ITNO